



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	29.10.2025
A :	18h00
Fin :	20h00
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, Mrs CAETANO Bruno, LORY Joël, ORINE Julien, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas.

INFORMATION AUX CLUBS DE D4

- à partir de la saison 2026/2027 plus d'obligations d'arbitres pour les équipes premières de D4 (Article 47.4 du Statut de l'Arbitrage).
- pour cette saison 2025/2026, **deux mutations autorisées pour les clubs de D4** en 3^{ème} année d'infraction (plus de mutation) et non autorisé à monter en fin de saison.

RETOUR DE COMMISSION

Match n° 54747384 – FC Etoile Cc 1 / E. Villers-Déols du 18.10.2025 – U17 D2 :

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la sanction prise par la Commission de Discipline du 23.10.2025, De sanctionner le club du FC Etoile Cx suivant les dispositions de l'article 4.1.1 du règlement disciplinaire et barème disciplinaire, à une interdiction de jouer à domicile pour jouer exclusivement sur les installations du club adverse, pour toutes les compétitions pour lesquelles l'équipe U17 est engagée, et ce jusqu'au 20 Décembre 2025 inclus.

Homologue le résultat : Etoile CX 5 buts 3 points / E.Villers-Deols 3 buts 0 point)

Pour la rencontre du 8/11/2027 : **inversion du match** - Espoir Boischaut Sud / Etoile Cx se jouera sur le terrain de la Châtre n° 1.

COUPES JEUNES

Coupe Pierre ROUX U18

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe Pierre ROUX U18 donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 15 Novembre 2025 à 15 H** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55117275	Touvent Chat.	Foot. Sud Bouzanne	15/11/2025	18H30
55117277	Fc Deols	Poinconnet Us	15/11/2025	15H
55117274	Diors Fc	Ent.Gatines/Vicq/Fcp	15/11/2025	15H
55117276	F.C. Levroux	Esb Creuse	15/11/2025	15H
55117280	Fc Etoile Cx	Issoudun Sa	15/11/2025	15H
55117278	Ent. Fc2mt/Usyp/Char	Espoir Boischaut Sud	15/11/2025	15H
55117279	U.S. Reuilly	Group. Val De L'Indr	15/11/2025	15H

Exempt : La Berrichonne Cx

Coupe Alain LABRUNE U17

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe Alain LABRUNE U17 donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 15 Novembre 2025 à 15 H** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55117284	Touvent Chat.	Arph/Clion E.	15/11/2025	16H30
55117286	Espoir Boischaut Sud	U.S. Le Blanc	15/11/2025	15H
55117283	Diors Fc	St Benoit Marche Oc	15/11/2025	15H
55117282	Ent. Fc2mt/Usyp/Char	Poinconnet Us	15/11/2025	15H
55117287	Chateauroux	Fc Deols	22/11/2025	15H
55117285	U.S. Reuilly	Foot. Sud Bouzanne	15/11/2025	15H

Exempts : SC Vatan, US St Maur

Coupe Maurice HERVAULT U15

1^{er} tour de la Coupe Maurice HERVAULT

Est qualifié pour le 2^{ème} tour : Berrichonne de Châteauroux

Tirage du 2^{ème} tour de la Coupe Maurice HERVAULT U15 donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 15 Novembre 2025 à 15 H** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55117370	Touvent Chat.	Ent.Vatan/Reuilly	15/11/2025	14H
55117368	Fc Deols	Diors Fc	15/11/2025	15H
55117371	Foot. Sud Bouzanne	Chateauroux	20/12/2025	15H
55117369	U.S. St Maur	Poinconnet Us	15/11/2025	15H

Coupe de District U15

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District U15 donne les rencontres suivantes qui se dérouleront le **Samedi 15 Novembre 2025 à 15 H** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55117742	Alliance C.S. Buzanc	Belabre Ss	15/11/2025	15H
55117741	Espoir Boischaut Sud	St Benoit Marche Oc	15/11/2025	15H
55117744	Ent.Poulaines/Chabri	Esb Creuse	15/11/2025	15H
55117743	Fc Valp 36	U.S. Le Blanc	15/11/2025	15H

TIRAGE COUPE DE L'INDRE RENÉ SCHOEN

HOMOLOGATION du 2^{ème} tour de la Coupe de l'Indre René SCHOEN :

Sont qualifiés pour les 16^{èmes} de finale : ECL St Christophe Cx, FC2S, AC St Aout, US Azay le Ferron, AS Jeu les Bois, E. Pont Chrétien, AS St Gaultier Thenay, US St Maur, La Mifa 36, SS Cluis 1, AC Parnac V.A., FCMO, FC Levroux.

Second tour de la Coupe de l'Indre René SCHOEN :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
54971693	Bvn	Arph/Clion E.	11/11/2025	14H30
54971694	Etrechet Es	Ardentes As	16/11/2025	14H30
54971704	Fc M/M/T	Fc S.S.R.P	16/11/2025	14H30
54971698	Us La Chatre	Ecueille Ss	16/11/2025	14H30
54971691	U.S. Montgivray	Us 2r	16/11/2025	14H30

Les 1/16^{ème} de finale de la Coupe de l'Indre René SCHOEN sont décalés au week-end du 20-21 décembre.

Coupe Edouard BARES

L'engagement est ouvert, les clubs sont pré-engagés dans portail bleu et doivent confirmer leur engagement par **ACCORD** ou **REFUS** et mettre le terrain.

Date limite d'engagement **jusqu'au Mercredi 05/11/2025**

TIRAGES Coupes Féminines

Les tirages de la **Coupe de l'Indre Féminines et Challenge Raymond CAUTINAT** auront lieu le **Mercredi 5 novembre à 18h30** au District

Les matchs auront lieu le **Dimanche 22 novembre** à 10h pour le Challenge CAUTINAT et 14h30 pour la Coupe de l'Indre Féminine.

FMI 18-19/10/2025

Retard de transmission, amende 20 €

Féminines à 11 Ph1

JEU LES BOIS (Match JEU LES BOIS / LE BLANC) Transmission le 26/10/2025 à 19 h20 au lieu du 26/10/2025 à 12h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.

L'équipe recevant est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevant et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- *Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,*
- *Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.*

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevant

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- *Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,*
- *Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.*

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

COURRIERS

- . **FC Déols** : arrêté municipal sur le terrain n°1
- . **US Tilly** : Réponse faite par téléphone
- . **St Denis de Jouhet** : mail transmis à la commission des arbitres
- . **US Villegouin** : mail transmis à la commission de discipline

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.
C. CHARRAUD

